LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ANNONCE LES RÉSULTATS D'UN PRIVILÈGE DE CONVERSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE 13

NE PAS DIFFUSER AUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL, le 6 juin 2024 /CNW/ - La Banque Laurentienne duCanada (TSX : LB) (la « Banque Laurentienne » ou la « Banque ») a annoncé aujourd'hui qu'aucune de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les « actions privilégiées, série 13 ») en circulation ne sera convertie le 17 juin 2024, premier jour ouvrable suivant la date de conversion du 15 juin 2024, en actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les « actions privilégiées, série 14 »).

Durant la période de conversion, qui se terminait le 31 mai 2024, 20 829 actions privilégiées, série 13 ont été déposées aux fins de conversion en actions privilégiées, série 14, soit moins que le minimum de 1 000 000 d'actions requis pour que la conversion puisse prendre effet, comme il est décrit dans le supplément de prospectus du 27 mars 2014 visant l'émission des actions privilégiées, série 13. En conséquence, aucune action privilégiée, série 14 ne sera émise le 17 juin 2024 et les porteurs d'actions privilégiées, série 13 conserveront leurs actions.

Les actions privilégiées, série 13 sont actuellement cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole LB.PR.H. Comme il a été annoncé le 16 mai 2024, le taux de dividende applicable pendant la période de cinq ans allant du 15 juin 2024 au 14 juin 2029 sera de 6,196 % par an.

Les actions privilégiées, série 13 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis (la « Loi de 1933 »), en sa version modifiée, ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et elles ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis, ni à une personne des États-Unis ou pour le compte ou au profit d'une personne des États-Unis (au sens attribué au terme *US person* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933) en l'absence d'une telle inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acheter les titres aux États-Unis et tout appel public à l'épargne visant des titres aux États-Unis doit être fait au moyen d'un prospectus.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne souhaite favoriser la prospérité de tous les clients grâce à une approche spécialisée pour les services aux entreprises et à des services bancaires à faible coût conçus pour faire fructifier l'épargne des Canadiens de la classe moyenne.

Comptant environ 2 800 employés, la Banque offre une vaste gamme de services financiers et de solutions axées sur le conseil à ses clients partout au Canada et aux États-Unis. La Banque Laurentienne gère un actif au bilan de 48,4 milliards $ de même que des actifs administrés de 26,6 milliards $.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Renseignements : Relations avec les investisseurs, Raphael Ambeault, Chef des Relations avec les investisseurs, 514 601-0944, raphael.ambeault@banquelaurentienne.ca; Médias, Merick Seguin, Conseiller principal, Relations avec les médias, 438 889-3220,

merick.seguin@banquelaurentienne.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2024-06-06-LA-BANQUE-LAURENTIENNE-DU-CANADA-ANNONCE-LES-RESULTATS-D-apos-UN-PRIVILEGE-DE-CONVERSION-D-apos-ACTIONS-PRIVILEGIEES-DE-CATEGORIE-A-A-DIVIDENDE-NON-CUMULATIF,-SERIE-13